

Annexe 2 : le Projet de territoire, Ville de Saint-André

Le conseil municipal souhaite attirer l'attention de la MEL sur les enjeux suivants :

La Ville de Saint-André dans le cadre d'une politique de développement équilibré de son territoire au regard des enjeux environnementaux liés à l'habitat, à la mobilité, au dynamisme économique, à la préservation du cadre de vie, attache une importance capitale aux projets d'aménagements futurs et au respect du cadre de vie tant au niveau métropolitain qu'au niveau communal.

La ville de Saint-André souhaite que le projet métropolitain permette la concrétisation du projet de territoire communal tourné vers la Ville Durable. Il répond aux enjeux suivants :

- Avancer vers un modèle de ville verte et durable qui préserve nos ressources, nos paysages et notre territoire pour que chaque andrésien bénéficie d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques d'une urbanisation maîtrisée ;
- Agir pour la planète en mobilisant et encourageant la Ville et ses habitants à agir pour un futur climatique durable ;
- Développer des espaces verts en ville ;
- Soutenir l'émergence de projets urbains à forte composante d'innovation ;
- Promouvoir et partager les outils de l'aménagement d'ensemble.

La Ville Durable doit être à la fois supportable pour l'environnement et supportable pour l'homme, sans mettre en péril la vitalité économique.

Elle respecte les principes de développement durable :

- Gérer de façon responsable les ressources ;
- Composer avec le territoire existant ;
- Contribuer au dynamisme économique ;
- Proposer des logements pour tous des logements sociaux à l'accession libre en promouvant la mixité sociale ;
- Associer plus régulièrement les habitants, riverains et acteurs économiques à sa conception et promouvoir la co-construction.

La démarche Bords de Deûle répondant parfaitement aux nouveaux critères de la Ville, elle s'y est donc inscrite, sous l'impulsion de la MEL avec les communes limitrophes de La Madeleine et de Marquette lez Lille. **(Annexe 3)**

Cette démarche permet de disposer d'un cadre collaboratif entre les différents acteurs (Ville, riverains, usagers professionnels de l'immobilier et de l'aménagement...) et de conforter le projet de ville.

Le projet de territoire se développe dans différentes thématiques :

Habitat / logement :

La Ville de Saint-André dispose d'une dynamique de développement importante liée à la requalification de ses anciennes friches industrielles ou de réhabilitation de site à caractère social. Ainsi, la requalification du site Ulysse Trélat et l'aménagement concerté du nouveau quartier Quai 22 en Bord de Deûle, participent à la production de nouveaux logements et répondent aux enjeux de limiter la consommation de terres agricoles.

Cependant, la Ville a la volonté d'assurer une urbanisation maîtrisée et qualitative des sites en friches qui devraient être aménagés prochainement : Caby/Claisse, Dalkia.

Ces nouveaux quartiers devront s'insérer dans l'environnement de la Ville tout en respectant le patrimoine architectural et paysager de la commune et en aménageant ces quartiers afin qu'ils disposent de lieux de vie, d'échanges et de convivialités.

Ainsi la requalification des sites Dalkia, Caby-Claisse et Solvay devront faire l'objet de concertations et intégrer les principes de la ville et des territoires durables notamment en préservant l'environnement.

Elle souhaite répondre aux besoins en logement tout en permettant des aménagements dans le respect des contraintes environnementales durables.

La typologie des logements devra permettre la mixité, l'accueil de familles nombreuses pour permettre un parcours résidentiel plus important des familles sur la commune.

Attractivité économique et commerciale :

La Ville a la volonté de préserver l'activité économique au sein du territoire. Elle souhaite conforter les polarités commerciales et de services existantes : rue du Général Leclerc, Chemin des Messines, Carrefour rue de Lambersart / avenue de Lattre de Tassigny...

La commune dispose de deux zones d'activités et de commerces identifiées. L'une à proximité de la gare, l'autre en bordure de la rocade Nord-Ouest. Ces zones sont à consolider pour permettre à la commune d'offrir une qualité et une diversité de services aux habitants.

La Ville a également la volonté de préserver la vocation économique du secteur des Halles de la Filature qui tend à développer l'attractivité de la commune.

De plus, la Ville souhaite préserver les zones d'activités (Les Portes de Saint-André et le Village des Antiquaires) situées entre Dalkia et Caby/Claisse.

Zones d'activités à Saint-André :



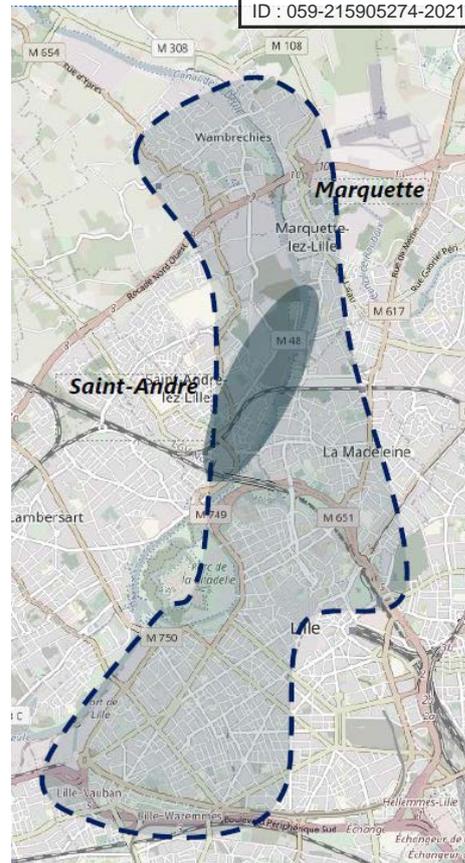
Mobilité :

La Ville de Saint-André est en cœur de Métropole et limitrophe de la Ville de Lille. Par conséquent, elle est soumise à un trafic important dans le cadre des déplacements pendulaires. Les communes au nord de la Métropole se sont développées et leurs habitants traversent la commune de Saint-André.

Il est indispensable d'envisager de développer des modes de transport durables alternatifs aux automobiles.

Ainsi, dans le cadre du SDIT, une ligne de tramway est prévue afin de relier Wambrechies au centre de Lille voir au sud. Cette ligne de tramway devra desservir les nouveaux quartiers de la commune et s'articuler avec les modes de transport existants pour favoriser l'intermodalité, notamment avec la gare SNCF. Plusieurs tracés sont actuellement à l'étude, il convient donc de protéger ces emprises. Un tracé potentiel par la rue Sadi Carnot intéresse fortement la Ville notamment parce qu'il joint les nouveaux quartiers urbanisés (Sainte-Hélène), en cours d'urbanisation (Quai 22) ou futur (Caby/Claisse).

Corridor S : Saint-André, Marquette, Lille



Des parkings de stationnement favorisant le covoiturage, l'autopartage, l'accueil de bornes de recharge électrique pourront également être envisagés.

Les liaisons douces devront être renforcées pour mailler le territoire et renforcer la sécurité et la rapidité de déplacement de ces modes de transport : aménagement de la voie SNCF de Wambrechies vers Lille sur l'axe Lille-Comines en voie verte ; réalisation d'un passage modes doux sous le Pont Sainte-Hélène, développement des connexions entre les différents parcs de la Ville...

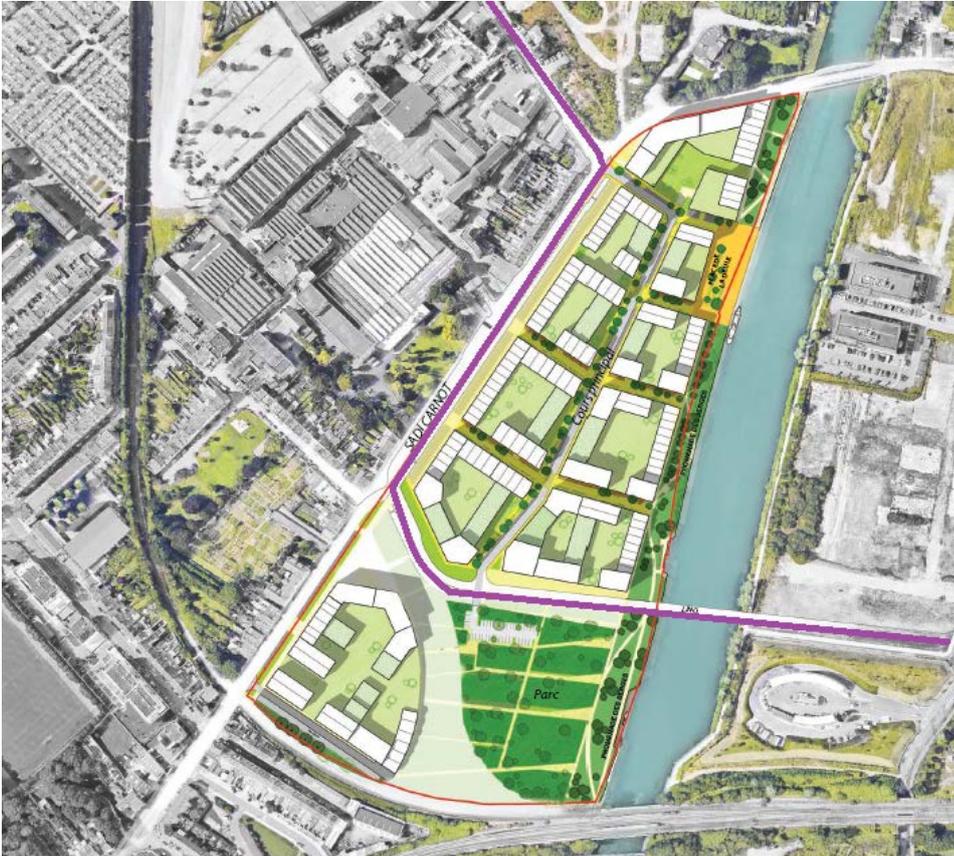
Les pistes cyclables notamment en Bord de Deûle devraient être accessibles aux quartiers plus éloignés renforçant cette liaison entre Lille et le Nord de la Métropole. La Ville travaille actuellement avec la Métropole Européenne de Lille sur un plan vélo intercommunal qu'elle souhaite ambitieux et qui maillera le territoire andrésien avec les communes limitrophes.

De plus, la Ville soutient la création de navettes fluviales afin de faciliter les déplacements entre les différents secteurs de la Métropole réunis autour de la Deûle.

Il convient également de prévoir une nouvelle liaison entre Saint-André et La Madeleine au niveau du nouveau quartier Quai 22 afin de poursuivre la LINO et de faciliter l'accessibilité de ces secteurs à la Rocade Nord-Ouest. Cette nouvelle liaison devra intégrer des pistes cyclables sécurisées.

Enfin, la Ville souhaite qu'une étude de circulation soit menée pour chaque nouveaux projets d'aménagement impactant la circulation.

Quai 22 et futur tracé de la LINO (en violet) :



Le PLU doit, dans la mesure du possible, participer au développement des modes de transports durables alternatifs aux automobiles en prévoyant les espaces nécessaires à leur bon déploiement tant sur l'espace public que dans l'espace privé en prévoyant les espaces de circulation, de stationnement, de maintenance, etc...

Rayonnement de la commune et équipements :

L'augmentation de la population andrésienne est importante et continue de progresser avec la reconversion des friches industrielles.

Il convient donc d'entamer une réflexion sur le besoin en équipements scolaires, culturels, sportifs de la commune.

Néanmoins, il convient de préciser qu'en matière d'équipement culturel, la commune dispose d'un équipement culturel reconnu, le Zeppelin, et souhaite développer un nouvel équipement à proximité de Quai 22 en Bord de Deûle, sur le site des Salons de l'Atlas, anciennement.

L'implantation de nouveaux projets devra s'accompagner de nouveaux équipements à destination des habitants et des futurs arrivants sur la commune.

Préserver la qualité de vie et assurer la transition écologique :

L'aménagement urbain constitue un enjeu prioritaire pour améliorer notre qualité de vie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant en œuvre la Ville durable et en préservant nos ressources, nos paysages et notre territoire.

Ainsi, la Ville s'engage en matière de transition écologique dans la zone à faibles émissions et s'implique dans le PCAET.

La Ville souhaite protéger les espaces paysagers existants, créer de nouveaux espaces verts et faciliter les connexions vers et entre les espaces paysagers importants que sont la Deûle, le Parc de l'Arc Nord et la future voie verte le long de la voie ferrée.

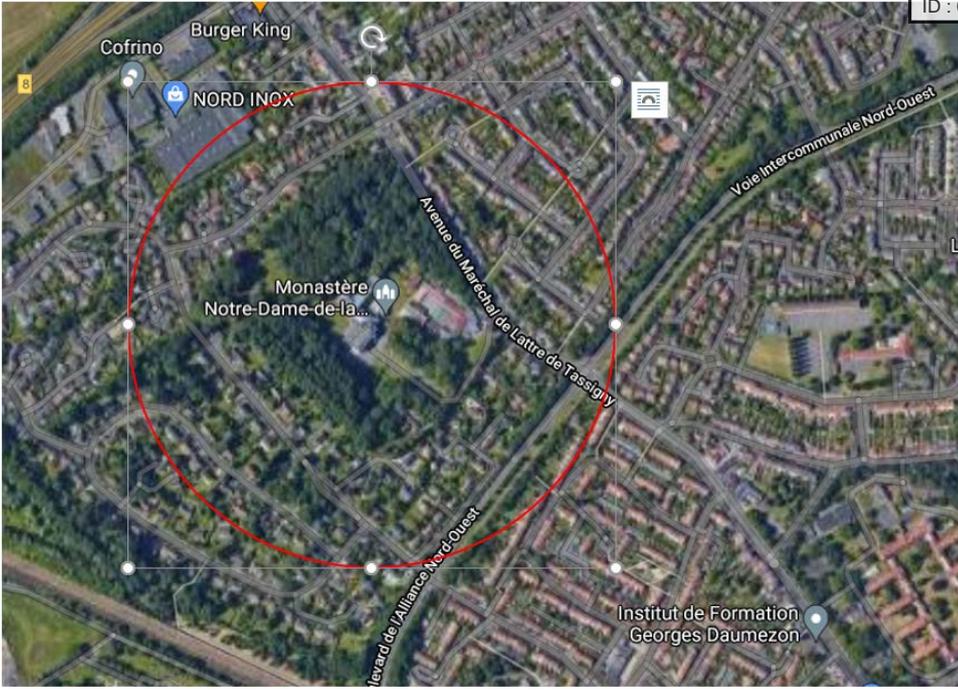
Une étude menée par un cabinet de paysagistes a également mis en valeur le caractère aéré et vert de la commune avec pour objectif de créer un cheminement doux allant de la zone agricole vers la Deûle en traversant les différentes zones vertes de la commune. Il s'agit là de préserver la nature en ville en s'appuyant sur ce corridor vert et la trame bleue de la Deûle notamment dans le cadre des études menées par la MEL : « Cœur de Deûle » et « Euralille à la Deûle ».

De plus, toujours dans l'objectif de développement des chemins piétonniers, la Ville souhaite que la ligne TER Lille Comines puisse devenir une voie verte praticable.

Enfin, elle souhaite développer la végétalisation des programmes urbains, des secteurs résidentiels, des cœurs d'îlots pour protéger, préserver, étendre les lieux de fraîcheur et promouvoir le cadre de vie des habitants.

Certains secteurs sont ciblés dans les quartiers de la Cessoie, des Peupliers, de la Filature, de Quai 22, de la Gare, ... comme repris ci-dessous dans les différents plans :

Quartier de La Cessoie :



Quartier des Peupliers :



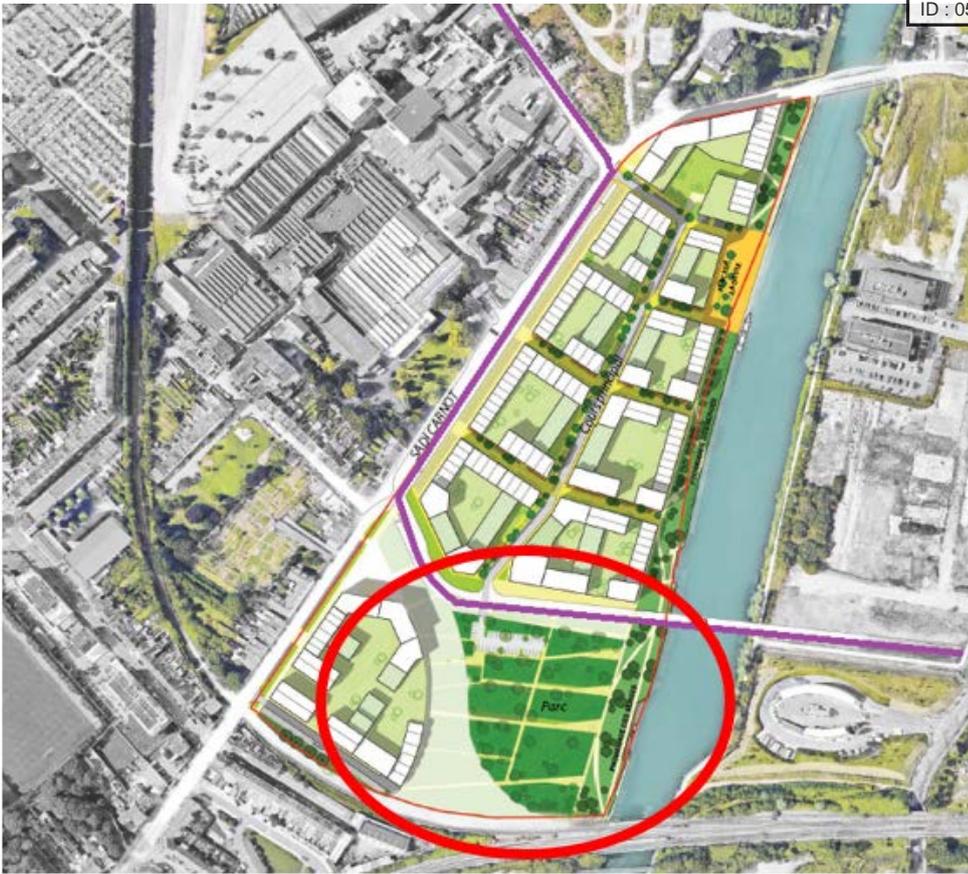
Autour du Bois Saint-Jean :



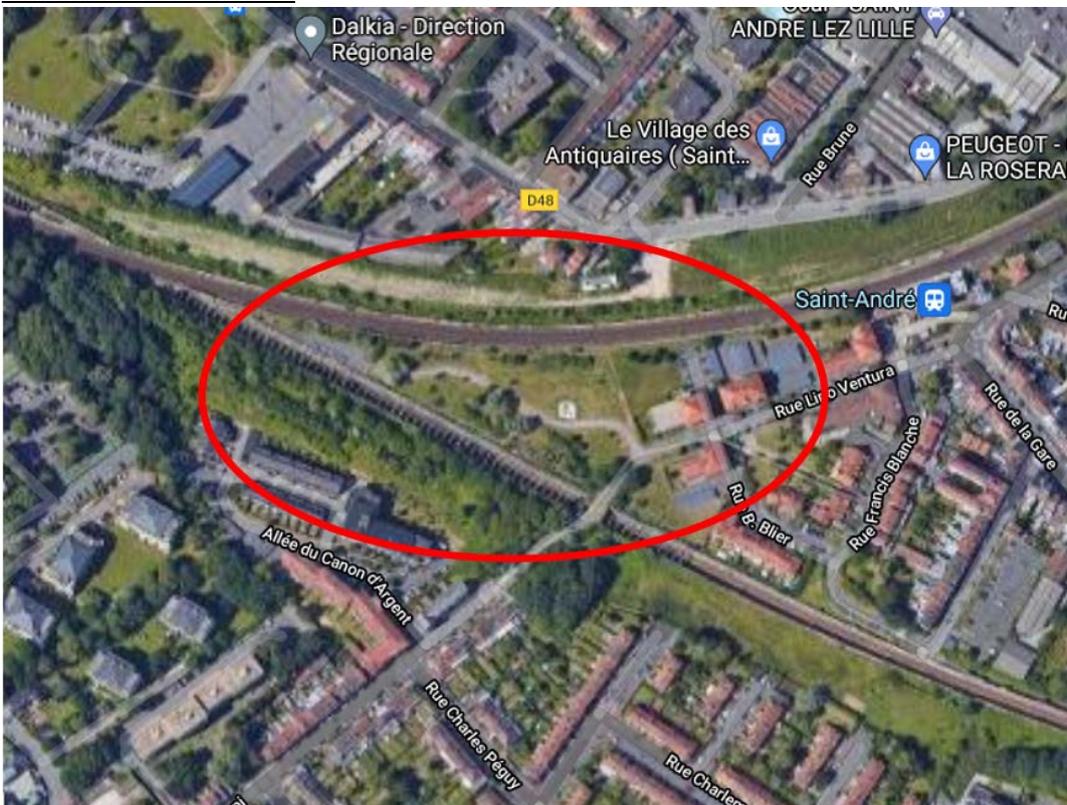
Quartier de la Filature :



Quartier Quai 22 :



Quartier de la Gare :



Le Conseil municipal souhaite préciser sa volonté sur certains secteurs spécifiques :

Le site Solvay :

Le site Solvay est situé en Bords de Deûle entre les villes de Saint-André et Marquette. La Ville attache une grande importance aux projets situés en bord de Deûle afin de renforcer la connexion entre la ville et l'eau, se réappropriier la Deûle, valoriser les bords du canal.

Elle souhaite donc que l'ambition sur ce territoire soit envisagée de manière qualitative et concertée.



Le secteur Caby/Claise, quartier de la Gare :

Le secteur Caby/Claise est situé en entrée de ville et la réhabilitation de cette friche va impacter le cadre de vie des habitants, la circulation des véhicules, des transports publics et de la mobilité douce.

Une réflexion globale doit être menée sur l'ensemble du quartier, des voies ferrées à la Deûle en passant par la Gare, la rue Vrau et la rue de Lille, afin d'étudier les faisabilités et intégrer les principes de la Ville Durable dans ce futur projet.

D'ailleurs, une attention particulière doit être portée afin de préserver et d'améliorer les percées vers la Deûle.

De plus, la Ville souhaite préserver la vocation économique présente sur le secteur, et plus spécifiquement sur l'îlot entre la rue de Lille et la rue Victor Hugo.

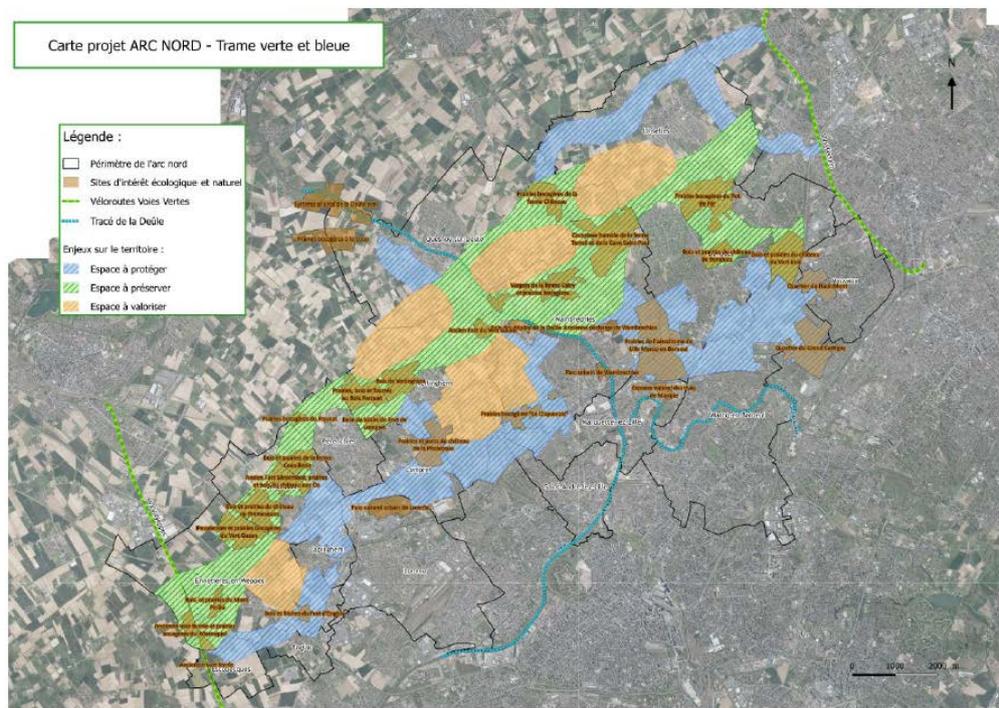
Le secteur Nord :

La volonté de la Ville est de faire de ce site l'entrée dans l'Arc Nord en envisageant la restriction du développement de la zone, la valorisation de sa vocation agricole tout en apaisant la circulation. Elle souhaite donc la sanctuarisation du territoire des Muchaux et que ce site est un avenir agricole et paysager.

De plus, la commune dispose d'un site agricole actuellement dénommé « ferme pédagogique », rue du Gibet, qu'elle souhaite valoriser dans le cadre de l'Arc Nord et dont la vocation mêlera culture et développement durable.

Secteur de l'Arc Nord :

- Phase 1 : identité et cohérence d'ensemble du parc



Zoom sur Saint-André :

